

# Synthèse des assises académiques et inter-académiques de l'éducation prioritaire

## UNE DÉMARCHE FORTEMENT PARTICIPATIVE

Le ministre de l'éducation nationale et la ministre déléguée en charge de la réussite éducative ont souhaité associer fortement les professionnels et les partenaires à la refondation de l'éducation prioritaire. Ils ont écrit dans cette perspective à tous les personnels le 30 septembre 2013 et ont invité chaque réseau à organiser une demi-journée de concertation en octobre. Plus de 100 000 acteurs de l'éducation prioritaire ont pu y prendre part.

Les assises académiques et inter-académiques de l'éducation prioritaire se sont déroulées à l'automne dans un excellent climat de travail et de réflexion. Elles ont rassemblé environ 3 000 participants : enseignants, personnels de direction, inspecteurs, coordonnateurs, partenaires associatifs, représentants des collectivités territoriales, représentants de parents, organisations syndicales...

La transparence du travail mené durant tout le processus de consultation a été la règle. Les décisions des ministres ont été largement élaborées à partir de cette réflexion partagée.

## DIX POINTS CLÉS RESSORTENT DE LA RÉFLEXION DES ASSISES

1

En premier lieu, le **travail renforcé avec les partenaires** doit permettre de **développer la mixité sociale** au sein des écoles et établissements, et de collaborer dans le traitement de la difficulté.

2

Les assises confirment la pertinence d'une approche centrée sur **l'évolution des pratiques et des organisations pédagogiques et éducatives**, permettant de répondre aux besoins des élèves au sein des classes, dans l'acte d'enseignement et dans toutes les disciplines.

3

Elles insistent sur l'importance de la **constitution d'équipes**, dont les modalités d'affectation doivent faire l'objet d'une attention particulière, disposant de **temps de concertation et de travail en commun** intégrés aux emplois du temps.

4

**La formation et l'accompagnement** des personnels (assurés par les corps d'inspection et les enseignants-formateurs issus de l'éducation prioritaire), la présence de formateurs assurant le lien avec la recherche, apparaissent comme une priorité.

5

**L'accueil des nouveaux enseignants** est un enjeu important comme en témoignent les nombreuses propositions.

6

**Des moyens suffisants** doivent **permettre des organisations pédagogiques souples** et adaptées aux besoins des élèves et des enseignants (effectif des classes, travail en groupes, co-présence en classe). L'importance de la **pérennité des moyens** est soulignée pour travailler sur le long terme.

7

**Un climat scolaire apaisé** doit s'appuyer sur **l'estime de soi des élèves, renforcée** par des modalités d'enseignement et d'évaluation positives, sur la présence accrue de personnels d'action sociale et de santé, sur **l'ouverture aux parents**.

8

Des **liens entre le premier et le second degré** sont à renforcer par des **stages de réseau**, par une harmonisation et une mutualisation des moyens et de la gestion des personnels, par la mise en œuvre effective du **conseil école/collège**.

9

**Un pilotage lisible et renforcé** doit davantage articuler les niveaux local, académique, national, et s'inscrire dans la durée. Il accompagne l'autonomie laissée aux réseaux en développant la mutualisation de l'information et en diffusant des outils qui permettent la régulation, l'évaluation et l'auto-évaluation (apports de la recherche, pratiques à développer, tableaux de bord, évaluations nationales). Il renforce et clarifie le rôle de certains acteurs (coordonnateurs, IA-IPR référent, directeur d'école...).

10

**Une gestion souple et lisible de la géographie prioritaire** doit prendre en compte des indicateurs de la situation sociale des familles et éviter les effets de seuil.